CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE VENTE

(Merci de lire les conditions générales de réservation de vente avant d'imprimer, de parapher et de signer)

I. PRESENTATION :

La pension L'ESPRIT LIBRE est un hôtel exclusivement réservé aux chats qui propose un hébergement spécifique aux félins lors des absences de leur propriétaire. La pension a été conçue par Anastasia Becquey, afin d'apporter à nos amis les chats tout le confort et le bien-être possible durant leur séjour. La pension est une microentreprise (APE 9609Z) qui gère la garde des chats.

Siège social : EI L'ESPRIT LIBRE, 14 RUE DE LA CROIX BERTHAULT 21530 ROUVRAY

Propriétaire de la pension : Anastasia BECQUEY

Téléphone : 06 31 19 63 75

Mail : pension.esprit.libre@gmail.com

Site internet : www.pensionlespritlibre.fr

ATTESTATION ACACED option chat - chien : Attestation de connaissance relative aux animaux de compagnie d'espèces domestiques N° 2024/gech-c744 obtenue le 19/05/2024 pour l'exercice des activités liées aux animaux d'espèces domestiques (visées aux articles L.214-6-1, L.214-6-2 et L214-6-3 du code rural et de la pêche maritime.)

N° de SIRET : 10011531000011

Médiateur de la pension L'ESPRIT LIBRE : CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 750008 PARIS (site internet : https://www.cm2c.net)

II. CONDITIONS D'ADMISSION :

Les conditions d'admission sont obligatoires dans le but de protéger tous les pensionnaires et donc votre propre chat.

Pour être en conformité avec la direction des services vétérinaires, le propriétaire devra présenter la carte d'identification et le carnet de santé de son chat avant l'installation à la pension L'ESPRIT LIBRE. Ces derniers seront conservés toute la durée du séjour et les informations suivantes devront figurer sur le carnet de santé :

- Les vaccins annuels à jour : typhus, coryza et leucose. (Primo vaccination + rappel datant de moins d'un an et plus de 15 jours avant l'arrivée à la pension). Les animaux qui voyagent hors du territoire français doivent également être vaccinés contre la rage.

- L'identification (tatouage ou puçage électronique).

- La castration ou stérilisation à partir de 6 mois.

- Le traitement antiparasitaire (puces, tiques et vermifuge) doit être à jour avant l'arrivée du chat, avec le nom du produit et la date notés dans le carnet de santé. À défaut, le traitement sera réalisé par le vétérinaire référent de la pension, aux frais du propriétaire (consultation, traitement et déplacement).

La pension L'ESPRIT LIBRE se réserve le droit de refuser l'entrée d'un chat si celui-ci est malade ou présente un comportement agressif ou encore s'il ne remplit pas les conditions sanitaires listées ci-dessus. L'acompte ne sera pas remboursé dans ces cas précis (compensant ainsi l'immobilisation de la chambre).

Afin de préparer au mieux le séjour de votre félin, une **fiche de renseignements** sur le chat est à remplir afin de respecter son tempérament et ses besoins en lui apportant bien-être, confort et sécurité. Tout risque doit être impérativement communiqué.

Enfin, le **contrat de séjour** sera à lire, à parapher et à signer par le propriétaire avant l'installation à la pension. Tous ces éléments sont nécessaires et obligatoires pour valider la réservation.

III. RESERVATION /REGLEMENT /ANNULATION /DEPART ANTICIPE/PROLONGATION/FACTURATION

RESERVATION : La demande de réservation peut être effectuée par téléphone, par e-mail ou via le site internet de la pension. Les tarifs sont consultables sur le site internet de L'ESPRIT LIBRE, la pension se réserve le droit de les modifier à tout moment. Le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de la réservation. Après confirmation de la disponibilité, le propriétaire dispose de 7 jours pour compléter la fiche de renseignements, signer le devis, signer et parapher les conditions générales et verser un acompte de 30 %. La réservation est définitivement confirmée à réception de l'ensemble de ces éléments.

REGLEMENT : L'acompte de 30% valide la réservation. Le solde est payable à l'arrivée du chat. Toute journée commencée est due. Les prestations complémentaires et frais imprévus (soins, vétérinaire...) sont facturés en supplément et réglables au départ.

ANNULATION : toute annulation doit être faite par écrit. En cas d'annulation totale : l'acompte est conservé. Moins de 15 jours ou non présentation : le séjour réservé reste dû sauf en cas de décès du chat et sur présentation d'un certificat vétérinaire.

DEPART ANTICIPE : En cas de départ anticipé du chat, aucun remboursement ne sera effectué.

PROLONGATION : Toute demande de prolongation de séjour doit s'effectuer par écrit. Elle est soumise à la disponibilité de la chambre et doit être réglée intégralement avant la fin du séjour initial ; en cas d'impossibilité de prolongation, le chat doit être récupéré à la date prévue initialement.

FACTURATION : Les forfaits chambre comprennent l'hébergement, la litière, les câlins et séances de jeux. Le jour d'arrivée et de départ seront facturés. Il est rappelé que les frais médicaux et chirurgicaux seront à la charge du propriétaire. Afin de ne pas perturber le système digestif de votre animal, la pension L'ESPRIT LIBRE ne fournit pas l'alimentation. Le propriétaire veillera à apporter la quantité nécessaire à la durée du séjour, plus 2 jours. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension se réserve le droit d'en apporter, aux frais du propriétaire.

IV. LE SEJOUR :

a. Entrée et départ du chat :

Pour des raisons de sérénité, d'hygiène et de sécurité, les admissions et sorties du chat s'organisent par téléphone au **06 31 19 63 75** ou par mail **pension.esprit.libre@gmail.com** exclusivement sur rendez-vous.

Lors de la venue des propriétaires, il est demandé de porter des sur-chaussures fournies par L'ESPRIT LIBRE et désinfecter les mains afin de maintenir le lieu propre et sain. Il sera demandé également de respecter les autres chats et de ne pas les caresser ou entrer en contact avec eux.

Le félin devra arriver à la pension dans une caisse de transport (que nous pourrons stocker). La prise en charge débutera à l'installation du chat dans sa chambre. La prise en charge cessera à la fin du séjour à la remise en caisse du félin dans sa chambre et reprise par son propriétaire. La pension L'ESPRIT LIBRE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fuite ou disparition d'un chat lors de son arrivée ou départ ; le propriétaire reste le seul responsable de son chat en sa présence.

En l'absence du propriétaire à la date et heure prévue pour le départ du chat, il résultera de la prise d'un nouveau rendez-vous de sortie, selon les disponibilités de la pension L'ESPRIT LIBRE ; toute prestation de garde dépassant la fin du séjour initial sera facturée et devra être réglée.

Sans nouvelle du propriétaire, la pension le contactera par tous les moyens en sa possession. Après huit jours sans aucune prolongation payée par le client, l'animal sera considéré comme abandonné (voir paragraphe VII).

Le propriétaire peut nommer une personne pour récupérer son animal s'il ne peut être présent le jour du départ (à noter dans la fiche de renseignements) ; une pièce d'identité sera alors demandée.

b. Le séjour :

De l'eau est à disposition dans les chambres. Les jouets et arbres à chat sont fournis. La litière, les griffoirs et les coussins sont également fournis. Un accès vers l'extérieur est à disposition sous forme de tablette ou d'espace sécurisé selon la chambre réservée. La nourriture n'est **pas incluse** dans le séjour.

Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier…) de l'animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou dégradation. La pension L'ESPRIT LIBRE peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction. Tous les objets personnels seront listés dans la fiche de renseignements du chat.

La pension féline n'assure pas le toilettage des animaux ; si votre chat a le poil long et que vous souhaitez un brossage quotidien, un supplément sera facturé (voir les options).

V. RESPONSABILITE DE LA PENSION /ACCIDENTS

La pension L'ESPRIT LIBRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bien- être, le confort, l'hygiène, la sécurité et préserver la santé des chats qui lui sont confiés. Les locaux sont nettoyés quotidiennement et désinfectés entre chaque réservation. Ils sont chauffés en hiver et climatisés en été. La plus grande attention sera portée à tous les pensionnaires durant leur séjour en respectant les besoins fondamentaux liés à l'espèce féline en général et au besoin individuel de chaque chat selon son tempérament.

En réservant un séjour à la pension L'ESPRIT LIBRE, le client reconnaît que la garde d'un chat dont la nature peut être en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu. De plus, l'accès à l'enclos extérieur (avec autorisation du client) et la présence de circuits en hauteur, suspensions murales et jouets mobiles impliquent l'acceptation par le client d'un risque inhérent à la nature même du chat.

La pension L'ESPRIT LIBRE ne peut donc être tenue responsable :

- Du vol de votre chat durant son séjour à la pension L'ESPRIT LIBRE.
- D'un accident avec blessure à la suite de la circulation du chat sur les plateformes ou zones en hauteur ainsi que de l'utilisation des jouets mis à sa disposition (à l'intérieur comme à l'extérieur).
- D'une blessure accidentelle causée par un autre chat lors d'un conflit (malgré la surveillance) dès lors que le propriétaire a réservé une chambre familiale.
- De toute maladie, tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, problème lié à la vieillesse, torsion, épidémie, blessure, perte de poids ou de dégradation générale de l'état de santé du chat) lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement.
- Si l'agressivité du chat empêche de lui prodiguer les soins dont il a besoin. Le propriétaire est conscient que l'animal ne pourra pas être soigné dans des conditions optimales.

Certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant être visibles (on parle alors de porteur sain) et un événement perturbant (tel que le transport, changement des habitudes) peut déclencher l'apparition des symptômes. C'est le cas, entre autres, de la péritonite infectieuse (PIF), du FIV (sida du chat), de la teigne, de la Leucose, de certaines formes chroniques du Coryza, ou encore des insuffisances rénales ou hépatiques. Si ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour, la pension L'ESPRIT LIBRE ne pourra pas être tenue responsable de l'apparition de ces maladies.

De façon générale, la pension L'ESPRIT LIBRE ne saurait être tenue pour responsable du mauvais état de santé du chat lorsque celui-ci n'a aucun lien avec sa présence dans notre établissement. En tout état de cause, le compte-rendu d'intervention et/ou le certificat établi par notre vétérinaire sanitaire ou tout autre vétérinaire habilité amené à recevoir et prendre soin du félin, fera foi de l'état de santé du chat et de l'altération de celle-ci jusqu'à ce que preuve du contraire soit apportée par le client propriétaire du chat.

La pension L'ESPRIT LIBRE est couverte par une assurance professionnelle.

Chaque chat a une valeur propre (sentimentale et/ou financière) aux yeux de son propriétaire, nous conseillons aux clients d'avoir une assurance en responsabilité civile pour son animal ; celui-ci reste responsable de tous les dommages éventuels causés par ce dernier durant son séjour à la pension, excepté une faute grave reconnue **imputable à la propriétaire de** la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Les propriétaires de chats reconnus de valeur ou de concours sont tenus d'être assurés personnellement. La pension L'ESPRIT LIBRE se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal trop agressif, sous traitement médical lourd ou atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse.

VI. MALADIE/ABANDON / DECES

a. Maladie :

En cas de traitement médicamenteux (comprimés, gouttes, pommades) tous les jours, le propriétaire doit fournir à la pension L'ESPRIT LIBRE une ordonnance de moins de deux mois ainsi que les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du séjour. Si le chat se laisse manipuler, le propriétaire accepte que la gérante de la pension administre le traitement conformément à l'ordonnance (en cas de quantité insuffisante, les suppléments de traitement seront achetés et facturés au client lors du départ) ; l'administration du traitement est facturée (voir options). La pension L'ESPRIT LIBRE n'accepte pas les chats diabétiques.

En aucun cas, la pension L'ESPRIT LIBRE ne pourra être tenue responsable des suites imputables dues au traitement (effets indésirables, maladie, décès) et/ou dues à la maladie. En signant ce document, le propriétaire autorise la gérante de la pension L'ESPRIT LIBRE à administrer un traitement et reconnaît les risques liés à la maladie de son animal ainsi qu'à la prise d'un traitement médicamenteux.

En cas de problème médical, la gérante de la pension s'engage à prévenir le propriétaire et à prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne santé du chat dans les plus brefs délais. La pension L'ESPRIT LIBRE ne pourra être tenue responsable d'avoir fait intervenir un vétérinaire, par suite d'une observation sérieuse et réfléchie prise en concertation avec le vétérinaire référent de la pension, et ce, sans abus, dans un souci d'intégrité de la santé du chat gardé. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être du chat séjournant à la pension qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord du client.

Si la santé du chat requiert une intervention non urgente pour laquelle l'accord du propriétaire peut être recueilli sans que les délais ne mettent la santé du chat en danger, ce dernier pourra être isolé dans l'attente de l'accord du propriétaire.

Les frais vétérinaires (consultations, soins et déplacements) qui surviennent durant le séjour sont à la charge du propriétaire (voir options) sur présentation des justificatifs. Aucun chat séjournant à la pension ne sera laissé sans soin. Ces soins pourront inclure une garde exclusivement en isolement dans une grande cage d'infirmerie pour éviter toute contamination des autres chats partageant la chambre familiale.

Sauf demande particulière du propriétaire de contacter en premier le vétérinaire traitant, la pension fera appel à son vétérinaire sanitaire si l'accord du propriétaire n'a pu être obtenu au préalable.

Si le propriétaire du chat a omis de signaler une pathologie ou un souci de santé que la pension L'ESPRIT LIBRE estime menaçant à la santé et la sécurité des autres pensionnaires ou au détriment du déroulement des activités de la pension, elle se réserve le droit de refuser la réservation ou la prise en charge du chat. Faute d'avoir informé la pension L'ESPRIT LIBRE lors de la réservation, les sommes versées seront acquises par la pension L'ESPRIT LIBRE.

b. Abandon :

Un chat non repris 8 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat et sans nouvelle du propriétaire sera considéré comme abandonné. Celui-ci sera placé en refuge. Le propriétaire restera dans l'obligation de régler le solde du séjour. Tous les frais supplémentaires seront à la charge du propriétaire qui fera l'objet de poursuites.

c. Vol et disparition

La pension L'ESPRIT LIBRE met en œuvre toutes les mesures de sécurité et de surveillance qu'elle juge adaptées à la protection des animaux qui lui sont confiés. Toutefois, le propriétaire reconnaît que le risque zéro n'existe pas et que la pension est soumise à des évènements indépendants de sa volonté.

Le propriétaire est informé que l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de la pension L'ESPRIT LIBRE ne couvre pas le risque de vol de l'animal confié.

En conséquence, en cas de vol, tentative de vol, disparition, évasion ou enlèvement de l'animal par un tiers, la responsabilité de la pension ne pourra être engagée que dans l'hypothèse où une faute lourde ou une négligence grave de sa part serait établie.

Sauf disposition légale impérative contraire, aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la pension au titre de la valeur marchande, de la valeur d'élevage, de la valeur de reproduction, du préjudice moral ou de tout préjudice indirect résultant du vol ou de la disparition de l'animal.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter sans réserve lors de la signature du présent contrat.

d. Décès :

Dans le cas où le décès du chat intervient au cours de son séjour, la pension L'ESPRIT LIBRE décline toute responsabilité sans preuve directe et concluante d'une faute ou négligence. La pension L'ESPRIT LIBRE met tout en œuvre pour assurer l'entière sécurité des chats séjournant dans son établissement.

Le propriétaire peut demander une autopsie qui sera effectuée par le vétérinaire dont les frais seront à sa charge ; le corps sera obligatoirement incinéré. Si le client s'oppose à l'autopsie, il doit le signaler par écrit au moment du contrat.

VII. CNIL /PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les informations à caractère personnel recueillies par la pension L'ESPRIT LIBRE sont nécessaires pour effectuer un devis, une réservation ou pour anticiper et gérer dans les meilleures conditions possibles le séjour du chat. Le client peut, conformément à la loi informatique et libertés accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales auprès de la pension L'ESPRIT LIBRE.

L'intégralité des textes et des photos présentes sur ce site internet reste la propriété de la pension L'ESPRIT LIBRE. À ce titre, toute copie ou diffusion sans accord préalable de notre part est strictement interdite et entraînera des poursuites judiciaires. La pension L'ESPRIT LIBRE demandera au client/propriétaire l'autorisation de prendre des photos ou vidéos de ses animaux gardés pour diffusion sur le site internet ou autres supports commerciaux comme références pour sa promotion commerciale. En cas de refus du propriétaire, aucune photo /vidéo ne sera diffusée sur le site. En cas d'autorisation, la pension L'ESPRIT LIBRE ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie de l'animal par un tiers.

VIII. SIGNATURE DU CONTRAT SELON CES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE VENTE

La signature du contrat de séjour vaut acceptation sans réserve de toutes les conditions générales de réservation et de vente indiquées ci-dessus ; en signant ce contrat de séjour vous autorisez tous les soins, interventions de notre vétérinaire référent ou décisions qui s'imposent, et acceptez d'en régler les frais.

La pension L'ESPRIT LIBRE s'engage à accueillir votre chat avec sérieux et passion.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du contrat de séjour/conditions générales de réservation et de vente de la pension L'ESPRIT LIBRE et l'accepter sans réserve.

Fait à le

Nom et signature du propriétaire

précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature de la pension L'ESPRIT LIBRE

précédé de la mention « Lu et approuvé »